



## DELIBERATION DU CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 7/12/2022

Référence
2022_12_17

L'an 2022 et le 7 décembre à 14 heures 30 minutes, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas sous la présidence de CUILLANDRE François, Président.

Objet de la délibération
Débat d'orientation budgétaire 2023

### Présent.e.s :

M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, BRUBAN Claudine (suppléante de ROUDAUT Stéphane), BONNARD-LE FLOC'H Frédérique, CHEVALIER Christine, QUIGUER Tifenn, NICOLAS Gaëlle, SOUDON Chantal, MM : BÊLE Christophe, BERNARD Nicolas (suppléant GOURVIL Arnel), CAP Dominique, GIBERGUES Bernard, GOALEC Bernard, GOSELIN Jacques, GOURVEZ Jean-Yves, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LECLERC Patrick, LE LORC'H Jean-Michel, MOUNIER Gilles, NÉDÉLEC Yohann, PICHON Ronan, PRIGENT Pascal, RAPIN Raphael, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TRÉGUER Jean-François.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	28	40

### Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mmes : ABIVEN Bernadette à NÉDÉLEC Yohann, CARO Pauline à Gilles SALAUN, CRÉAC'HCADEC Marie-Annick à Jean-François TRÉGUER, LAMOUR Marguerite à TALARMIN André, GUILLORÉ Alexandra à LECLERC Patrick, GODEBERT Viviane à Gilles MOUNIER, MM. DU BUIT Yves à GOSELIN Jacques, GUÉVEL Yann à CUILLANDRE François, GOURTAY Michel à QUIGUER Tifenn, GOULAOUIC Pascal à BALCON Claudie, LE BRIS Jacky à BONNARD-LE FLOC'H Frédérique, POUPON Julien à SOUDON Chantal.

Date de la convocation
29/11/2022

Date d'affichage
29/11/2022

### Excusé.e.s :

Mmes : MALGORN Bernadette, MORVAN Anne-Sophie, TOURNIER Emmanuelle  
MM. : GOUÉROU Jacques, QUILLÉVÉRÉ Bernard

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

### Assistaient en outre à la réunion :

Mme LE BARS Mickaèle, MM : CANN Thierry, LUCEA Yannick, SIEH Tayeb-Alexandre

**A été nommé secrétaire** : M. Patrick LECLERC

### Objet de la délibération :

Débat d'orientation budgétaire 2023

## 1 – LE SCoT

Différentes actions seront conduites au titre de la compétence SCoT en 2023.

La révision du SCoT du Pays de Brest sera poursuivie afin d'intégrer en premier lieu le territoire de la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay mais également la Loi Climat et Résilience. L'année 2023 sera consacrée essentiellement à l'élaboration du PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) qui fait office de projet politique du SCoT. Ainsi seront abordés les sujets importants liés à l'armature urbaine, l'économie, le littoral, le foncier... La fin d'année devrait permettre de commencer à élaborer le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs).

Durant cette révision du SCoT, nous sommes accompagnés par le bureau d'études SCE pour l'évaluation environnementale et le cabinet LGP pour le volet juridique.

En complément, il est envisagé de faire un travail spécifique sur les friches agricoles (localisation, nombre, estimation financière de la renaturation...) en lien avec la chambre d'agriculture, dans une optique future de compensation.

Après une année dense de participation à la conférence régionale des SCoT, le SCoT du Pays de Brest, tant d'un point de vue technique que politique, continuera à s'y investir et plus précisément auprès du Conseil régional dans le cadre de sa modification du SRADDET.

En parallèle de ces volets réglementaires, après des premières visites à Plouarzel et au Juch en 2022, les actions « Le SCoT sur le terrain ! » seront poursuivies. La prochaine est prévue avec Brest métropole pour découvrir les actions de renouvellement urbain dans la zone d'activités de Kergonan, en lien avec les entreprises. Ces actions s'inscrivent dans l'objectif d'accompagner la mise en œuvre du SCoT et des PLUi. Il est prévu 3 à 4 rencontres en 2023.

Le Pôle métropolitain continuera à être présent en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) en tant que Personne Publique Associée.

L'ingénierie pour le compte du SCoT est assurée par les services du Pôle métropolitain et de l'ADEUPa. La contribution à l'ADEUPa pour l'année 2023 est stable à hauteur de 185 000 €.

### **SIG Pays : Geopaysdebrest en 2023**

La plateforme « Geopaysdebrest » continuera à apporter de nouveaux services avec notamment un nouveau visualisateur. Le SIG est un véritable outil au service des politiques du Pôle métropolitain et des collectivités locales du Pays de Brest (politiques d'urbanisme, de foncier économique, de tourisme, cadastre solaire...).

Il est proposé de renouveler la convention de gestion avec Brest métropole avec une contribution stable du Pôle métropolitain à hauteur de 186 000 €.

## **2 – ECONOMIE ET EMPLOI**

### **✓ Mise en œuvre du plan d'actions forêt-bois en Pays de Brest**

Après un lancement du programme d'actions en juin 2022 et des premières actions fin 2022, le déploiement des actions sera poursuivi en 2023 sur les sujets suivants : acculturation filière, formations construction bois, attractivité métiers-formations, animation forestière... Des réflexions pour des actions complémentaires seront conduites, par exemple sur les sujets de diagnostic forestier, de mobilisation des marchés.

Ce plan d'actions est conduit via un étroit partenariat avec FIBOIS et dans une moindre mesure l'ONF, le CRPF et le CAUE.

Des financements européens LEADER cofinancent une partie des actions.

### **✓ Le cluster algues régional**

L'année 2022 a permis de travailler à la structuration d'un cluster algues régional.

En début d'année 2023, une association dédiée sera créée avec le soutien des entreprises, des intercommunalités de Bretagne, des organismes de recherche et de formation à vocation régionale voire nationale ainsi que le Conseil régional.

Le Cluster régional a vocation à être hébergé par le pôle métropolitain dans une logique de mutualisation similaire à celle existante avec le GIP Brest terres océanes.

### **✓ Outils d'appui au développement économique**

En 2023, les actions d'animation, de suivi, d'hébergement et de maintenance des

deux outils que sont le système d'information partagé pour le foncier économique et le portail de promotion de l'immobilier d'entreprise (<https://www.paysdebrest-implantation-entreprises.bzh>) seront poursuivies.

### 3 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Dans le domaine de la transition écologique et énergétique, plusieurs projets seront poursuivis en 2023 :

- Poursuivre l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un fonds carbone local, en coopération avec le Pays du Mans. L'objectif 2023 est de partager un projet de fonds carbone local pour décider ou non d'en créer un sur le Pays de Brest. Si c'est le cas, il devra être opérationnel en 2024.
- Finaliser le plan d'actions de l'étude de planification énergétique en début d'année. Un moment de restitution est ensuite prévu à destination des élus, partenaires et acteurs du Pays de Brest qui ont participé aux temps de concertation. Dans un second temps les résultats de l'étude seront présentés auprès de chaque intercommunalité avec une double approche territoire Pays de Brest/territoire Intercommunal.
- Coordonner le programme Territoire Engagé Transition Ecologique du Pays de Brest avec les sept intercommunalités. Il s'agit notamment d'accompagner les intercommunalités vers les référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire.
- Poursuivre l'animation du cadastre solaire (promotion, mise à jour) avec Ener'gence (co-financé par le programme LEADER à 80%).

Le Pôle métropolitain est membre d'Ener'gence et à ce titre sollicite l'association en tant qu'expert technique.

### 4 – MOBILITE DURABLE

L'année 2022 permettra de poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions mobilité durable :

- Mobilisation et accompagnement des employeurs, notamment dans les zones d'activités
  - Travail sur la zone d'activités de Mescoden avec Lesneven-Côte des Légendes
- Poursuite du travail sur le schéma de développement des aires de covoiturage et des services en centralité
  - Accompagnement des communes sélectionnées en partenariat avec chaque EPCI
- Poursuite du travail mené en partenariat avec le Conseil régional, notamment au sujet de la ligne de train Brest – Landerneau – Quimper
- Organisation des rencontres des mobilités durables en septembre à Lesneven
- Informations sur les financements mobilisables, échanges de bonnes pratiques entre intercommunalités

### 5 – SERVICES AU PUBLIC

#### ✓ Mise en œuvre du Contrat local de santé

Le contrat local de santé a été signé en juin 2019. 2023 sera consacrée à la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions avec les priorités suivantes :

- Poursuite des actions d'information, de formation sur tous les territoires : programme santé bucco-dentaire, santé mentale des jeunes,

- Rencontres entre élus et professionnels, acteurs de santé : accompagnement des projets de maintien d'une offre de soins sur les territoires,
- Unités mobiles d'accès à la prévention et aux dépistages : finalisation du cahier des charges avec les EPCI intéressés et mise en œuvre de l'action,
- Actions à reconduire telles que le mois sans tabac mais réflexion pour une action tout au long de l'année,
- Santé-Environnement : finaliser le travail de définition des actions prioritaires et mise en œuvre de certaines actions,
- Suivi de l'action expérimentale d'une Maison Sport Santé sur le territoire de la CAPLD avec l'UFOLEP.

Cette mission est cofinancée par l'ARS et le Conseil départemental.

## **6 – POLITIQUES CONTRACTUELLES, REPONSES AUX APPELS A PROJETS**

L'année 2023 va se traduire par le début d'une nouvelle séquence avec l'animation et la programmation des fonds européens territoriaux que sont le DLAL FEAMP et LEADER (espéré pour LEADER) durant les années 2023/2027.

En parallèle, la gestion des programmes précédents se poursuit notamment pour le paiement des porteurs de projets.

L'animation et la gestion de ces programmes européens sont toujours financées à hauteur de 80% par l'Europe.

Un travail spécifique sera conduit avec le Conseil régional pour l'élaboration d'un pacte de cohérence dont l'objectif est le partage de priorités.

## **7 - ANIMATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**

Le nouveau Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest installé début 2022 avec un fort renouvellement, nécessite une animation pour l'accompagner. Jusqu'à présent un agent de l'ADEUPa est mis à disposition, pour lequel le Pôle métropolitain contribue pour moitié au financement, de même que Brest métropole.

En 2023, un agent du pôle métropolitain viendra compléter cette animation, à minima pour un équivalent de 0,5 ETP. Un travail spécifique va être conduit prochainement avec les membres du Conseil de développement pour bien identifier leurs besoins d'accompagnements dans un cadre délimité.

Le Pôle métropolitain prend en charge les autres frais liés au Conseil de développement. A noter une contribution spécifique du Conseil régional de près de 50 000€.

### Décision du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

Le Conseil du Pôle métropolitain prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

À Brest,

Le Président,

François CUILANDRE